

TARIF D'ABONNEMENTS
Abonnement journalier, le Nord et les Départements : 5 centimes.
Abonnement mensuel : 1 franc 50 centimes.
Abonnement annuel : 18 francs.
Les autres Départements et l'Étranger le surcoût en sus.
Agence particulière à Paris, 36, rue Feytaud.

5
Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue ; TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN.

5
Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
Abonnement journalier, le Nord et les Départements : 5 centimes.
Abonnement mensuel : 1 franc 50 centimes.
Abonnement annuel : 18 francs.
Les autres Départements et l'Étranger le surcoût en sus.
Agence particulière à Paris, 36, rue Feytaud.

A CASABLANCA : UN NOUVEAU GÉNÉRAL EN CHEF ; LES RENFORTS

MAUVAISE TACTIQUE

Certains partisans de la représentation proportionnelle commencent à se réveiller en mauvais ordre. La réforme, nous assurent-ils, n'est pas mûre. Sans doute elle est conforme à la loyauté et à la justice, mais jusqu'à présent il n'y a pas moyen de faire comprendre à l'électeur qu'un candidat peut être élu avec un nombre de suffrages inférieur à celui qu'aurait obtenu d'autres concurrents. Les électeurs belges sont assez intelligents pour s'accommoder d'un système beaucoup moins simple que celui qu'il s'agit d'inaugurer, mais les électeurs français sont vraiment trop ignorants pour s'astreindre à de pareils calculs.

Bien entendu, cela n'est pas dit avec cette précision brutale, mais cela est impliqué dans les explications que fournissent les propagandistes insuffisamment ardents.

D'autres, tout en se déclarant plus que jamais partisans résolus de la représentation proportionnelle, nous montrent discrètement leurs collègues de la Chambre qui tiennent avant tout au triomphe du Parti. Des pointages minutieux auraient été faits. Si la réforme était adoptée, le centre, les socialistes y gagneraient un nombre assez considérable de sièges ; le parti radical le perdrait. Soit décider, sous prétexte de justice, à une amputation semblable, il n'y faut pas songer. Oh ! sans doute, eux, ils demeurent partisans convaincus d'une réforme équitable. Ils veulent que les droits légitimes soient respectés, que le suffrage du peuple soit réellement universel et souverain ; mais, malgré leur éloquence comment viendraient-ils à convaincre leurs collègues ? Le désintéressement est une vertu peu contagieuse.

Pour arriver le plus rapidement possible à la représentation proportionnelle, le mieux est de prendre un chemin détourné. Il faut savoir se contenter momentanément de la représentation proportionnée.

Et l'on nous montre que la proportionnée peut s'adapter au scrutin de liste avec la proportionnelle et au scrutin de liste pur et simple, et même au scrutin uninominal. On se réjouit que le nouveau groupe compte chaque jour un nombre plus considérable de membres, et que les partisans du scrutin d'arrondissement n'hésitent pas à lui donner leur adhésion.

Oui, sans doute, c'est fort beau, c'est même trop beau. Il y a toutes chances pour que les partisans de la représentation proportionnelle soient les diables de cette farce parlementaire.

Assurément, la représentation proportionnée mettrait fin au scandale de l'inégalité représentative. Le suffrage d'un électeur aurait à peu près même valeur en toute région. Chaque élu représenterait à peu près la même quantité d'habitants ou d'électeurs, et cela serait fort raisonnable, puisqu'on admet que le nombre fait la loi.

Mais est-on bien sûr que toute incohérence disparaîtrait ? Le scrutin d'arrondissement a de grandes chances d'être conservé. Il a l'avantage d'exister ; bien peu seraient faire son éloge, mais parmi ceux-là mêmes qui reconnaissent le plus volontiers ses défauts et ses vices, il en est beaucoup qui, au dernier moment, craignent d'avoir en pure perte fait des « ensemencements » répétés ; ils « possèdent » leur circonscription ; ils ne sont pas bien certains que le bruit de leurs mérites ne soit répandu dans toute l'étendue du département. Il y a d'autre part toutes chances pour que le gouvernement, quel qu'il soit, s'accommode du fonctionnement actuel. Nul ne saurait être plus favorable à un ministère qui n'a pas de scrupules, et comme on sait, ce n'est jamais par une abstention respectueuse que les ministères secondent les consultations du pays.

Déjà l'on voit M. Clémenceau prouetter sur ses talons rouges, on l'entend déclarer qu'il n'a pas encore compris ce qu'est la proportionnelle ; qu'il est trop tôt pour s'occuper de réformes électorales. Le jour où la question du mode de consultation sera enfin posée, il se défendra, s'il est encore au pouvoir, de vouloir peser sur la représentation nationale. Il ne se rappellera plus qu'il était un partisan résolu du scrutin de liste. Le scrutin d'arrondissement conservé, on découpera, de la façon la plus baroque, mais la plus avantageuse pour « le parti », les circonscriptions électorales. Et le tour sera joué.

Quel avantage aura-t-on retiré d'une adhésion sans conditions à la représentation proportionnelle ? On aura eu la satisfaction platonique de produire une argumentation plus ou moins brillante en faveur de la représentation proportionnelle à la tribune de la Chambre. Seuls les parlementaires peuvent imaginer que cette cloaque aura des effets miraculeux. C'est le pays même qu'il s'agit de convaincre, et non les députés, qui ont leur siège électoral fait. A la Chambre, la plus puissante argumentation ne saurait prévaloir en un semblable sujet contre l'intérêt personnel. S'il n'y a une forte pression de l'extérieur, c'est lui, et lui seul, qui dictera à nos députés représentants leur décision.

Un journal de Paris a constitué une sorte de référendum, relatif à la réforme électorale, et auquel les seuls députés doivent prendre part. Le vote n'étant pas plus obligatoire dans les colonnes de ce journal qu'à la Chambre même, il est probable que nombre de députés négligeront de répondre, et éviteront de se prononcer. Mais ceux-là mêmes qui prétendent avoir une opinion raisonnée et définitive, se réservent, dans leur for intérieur, de se décider suivant les circonstances. Ce n'est pas à des gens qui savent avec quelle impunité on peut s'affranchir de ses engagements électoraux, qu'on peut demander de se tenir liés par l'insertion dans un journal d'une opinion momentanée. On répète à tout propos que le changement d'opinion est chez un représentant un mandat du peuple une preuve d'intelligence. Presque tous nos députés ont à leur tour montré qu'ils sont fort intelligents.

George Tournier.

BULLETIN

Vendredi, 27 décembre.

Le général d'Amade a été désigné pour succéder au général Drudde dans le commandement du corps expéditionnaire français à Casablanca.

Le Sénat a examiné, en trois séances, les budgets de la marine et de la Guerre.

La Chambre a renvoyé à la commission, le dossier concernant l'élection de M. Pierre Leroy-Beaulieu et prononcé l'invalidation de M. Archimède.

Vendredi, a été fêté le bi-centenaire du savant bénédictin Mabillon.

On a retiré, vendredi, le cadavre de l'un des ouvriers encastrés dans les chantiers du Métropolitain.

Les tribunaux anglais ont décidé l'ouverture de la tombe de Thomas Druce.

La neige a fait son apparition dans le Jura.

A Wallingford (Nord), un ouvrier a été écrasé sous une chaudière de poids de vingt mille kilos. Un autre a été blessé.

INFORMATIONS

L'arbitrage obligatoire

Paris, 27 décembre. — Au nom de la Commission du travail, M. Colliard a déposé sur le bureau de la Chambre un rapport sur les diverses propositions de loi ayant pour objet le règlement amiable des différends survenus entre patrons et ouvriers.

Pour prévenir les conflits, on établit deux procédures : 1° L'institution de délégués permanents, choisis dans le personnel et élu par lui, ayant le droit de présenter aux patrons les réclamations des ouvriers et employés, comme aussi le devoir de dissiper les malentendus par de franches explications ; 2° L'obligation pour les deux parties de soumettre à l'arbitrage les différends qui n'auraient pu être réglés par l'intermédiaire des délégués.

Cette loi ne sera applicable qu'aux établissements comprenant au moins cinquante ouvriers.

Médailles d'honneur du travail

Paris, 27 décembre. — M. Leboucq a déposé une proposition tendant à la création de médailles d'honneur du travail qui seraient données à ces personnes comptant au moins 25 ans de services consécutifs comme ouvrier ou employé dans un établissement industriel ou commercial.

La répression du vagabondage

Paris, 27 décembre. — Les bureaux de la Chambre ont nommé aujourd'hui une commission de vingt deux membres chargée d'examiner la proposition de M. Cruppi tendant à réprimer plus sévèrement les vagabonds. Les membres sont favorables à la proposition : MM. Cruppi, Labrun, Torchet, Dubousson, Arago, Lagasse, Larriguet, Osola, Ajam, Reville, Paret, Pierre Berger, Barbary, Lédouard, Etienne Plan, Renaud, Brion, Dubois, Robin, Saint-Jol, Laurent Bougere, Munin Bourdin.

Les croix du 1er janvier

Paris, 27 décembre. — Le Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur ne se réunira que lundi pour l'examen des propositions de décorations, les propositions aux différents ministères ne lui étant pas encore parvenues.

Le cambrioleur du Musée de Saint-Germain va rentrer en France

Londres, 27 décembre. — Spiria Golscho l'autour du vol de livres et de documents historiques au Musée de Saint-Germain, a comparu devant le tribunal de Bow-Street qui a accordé son extradition. Spiria Golscho va être incessamment ramené à Versailles.

Explosion à bord d'un sous-marin

Cherbourg, 27 décembre. — Une explosion de gaz hydrogène s'est produite ce matin à bord du sous-marin *Le Faucon*. Il n'y a eu ni accident de personne, l'équipage n'étant pas à bord.

Nicolas II en Italie

Rome, 27 décembre. — Il est probable que le Tsar et la Tsarine visiteront l'Italie au printemps prochain. Ils se rencontreront avec le roi et la reine d'Italie, soit à Venise, soit à Naples.

On ouvrira le cercueil de Thomas Druce

Londres, 27 décembre. — L'autorisation d'ouvrir le caveau de Druce a été accordée. La date de l'exhumation n'est pas encore fixée.

Mariage princier

Cobourg, 27 décembre. — La princesse Béatrice de Saxe-Cobourg-Gotha est fiancée à prince Alphonse de Bourbon-Orléans, infant d'Espagne, petit-fils du duc de Montpensier. Le prince est âgé de 21 ans.

Le choléra en Arabie

Constantinople, 27 décembre. — Le choléra ravage la Mecque, Médine et Yambou. On signale une centaine de décès quotidiennement.

CHOSSES ET AUTRES

L'Excellent Brichanteau entre au restaurant, s'assoit, déploie fiévreusement un journal. Le maître d'hôtel s'est approché :

— Quelques huîtres, monsieur ?
— Brichanteau, distraité :
— Oui, rapidement... Six douzièmes.

— Vous tuez beaucoup de cerfs ?
— Émouvement ! Leurs bois suffisent pour me chauffer tout l'hiver.

Les antimilitaristes poursuivent leur campagne

La C. C. T. rentre en scène. « La propagande de la « Voix du Peuple »
Paris, 27 décembre. — Malgré la condamnation d'Hervé et de ses complices, par le jury de la Seine, la Confédération générale du Travail n'a manifesté pas moins l'intention de continuer sa propagande antimilitariste. Son organe officiel, *La Voix du Peuple*, annonce qu'il publiera, à l'occasion du Conseil de révision un numéro spécial pour protester contre l'impôt du sang. Tous les syndicats et toutes les bourses du travail ont été invités à participer à la besogne de la C. C. T.

L'accident du Métropolitain

Découverte d'un nouveau cadavre
Paris, 27 décembre. — Vendredi après-midi, vers deux heures, à la suite des opérations d'épave dans le caisson de la place du Marché aux Fleurs, on a découvert le corps de l'ouvrier tubiste Louis Kerbecq. Le cadavre, affreusement mutilé, était enlaid à trois mètres du bouclier. Aussitôt ont été prévus MM. Lépine, Touny et le colonel des pompiers.

Le corps a été retiré et lavé par les pompiers, puis transporté dans une salle de la caserne de la Cité. Quelques instants après, le corps a été mis en bière et transporté à la Mosquée, où le docteur Socquet est chargé de pratiquer l'autopsie.

SUR LA FRONTIÈRE PERSANE

Des brigands perses pillent les paysans russes

Saint-Petersbourg, 27 décembre. — Des brigands perses ont volé 1200 moutons, dans un pâturage russe situé près de la frontière de Perse. Ils se sont aussi emparés dans un village de bestiaux pour une valeur de 4000 roubles. Surpris par les douaniers, six brigands ont été tués. Au sein d'un sous-officier douanier.

APRÈS LA SÉPARATION

La dot d'une ancienne religieuse

Toulouse, 27 décembre. — Les Chambres réunies de la Cour d'appel se sont prononcées sur le litige qui divise M. Berger, liquidateur de la Congrégation des Filles de la Croix, de Villecroze-sur-Lot, et Mlle Brouchilloux, ancienne congréganiste, qui, après quarante ans de séjour dans la communauté, réclamait la restitution de sa dot, 4.000 francs. Le tribunal de Villeneuve avait accueilli la demande de Mlle Brouchilloux ; la Cour d'Agen l'avait rejetée, la Cour de cassation l'avait renvoyée devant la Cour de Toulouse, qui a donné gain de cause à Mlle Brouchilloux.

Les associations de pères de famille

Paris, 27 décembre. — Le Comité diocésain vient de tenir sa deuxième réunion, sous la présidence de Mgr Amice, évêque d'Autun.

La Commission des Travaux d'enseignement et d'éducation va promouvoir, dans le diocèse, la formation d'Associations de pères de famille, groupés autour des comités paroissiaux pour la surveillance des écoles neutres. Elles serviront de centre de renseignements et donneront tous conseils utiles aux démarches à faire quand la neutralité aura été violée.

LES ÉVÉNEMENTS DU MAROC

LE GÉNÉRAL DRUDE, MALADE, RENTRE EN FRANCE LES PLUIES ARRÊTENT LE GÉNÉRAL LIAUTEY

Le Général Drude, atteint de fièvre paludéenne, demande à être rappelé : — Quelles sont les vraies raisons de ce rappel ? Un bruit : Le Général rentrerait en France pour faire sa santé, qu'il n'est ni au-dessous de la tâche ni au-dessus de la tâche. Son successeur est le Général d'Amade, dont le départ pour le Maroc est imminent. — Envoi de troupes de renfort pour les prochaines opérations. — Les Beni-Snassen traitent de leur soumission et rendent leurs armes, mais par petits paquets.

Le Général Drude rentre en France

Paris, 27 décembre. — On communique la note officielle suivante :

C'est surtout depuis un mois, que les accès de fièvre paludéenne, dont le général Drudde est atteint, sont devenus plus fréquents. Chaque semaine le général était obligé de garder le lit, pendant un jour ou deux, et de laisser ainsi le commandement à un de ses lieutenants.

Le général Drudde est tombé sérieusement malade et que le colonel Boutegourd avait pris le commandement des troupes.

Quelques heures après, le général Plougarj recevait un lettre par laquelle le général Drudde lui exposait son mauvais état de santé et lui demandait formellement de le rappeler.

Dans ces conditions le gouvernement a cru devoir déférer au désir exprimé par le général Drudde. Il a choisi, pour le remplacer, à la tête du corps de débarquement de Casablanca le général d'Amade, actuellement à la 69e brigade d'infanterie à La Rochelle.

Le général d'Amade a été reçu ce matin, successivement par le ministre de la guerre et le président du conseil, puis par le président de la République. Son départ, pour Casablanca, est imminent.

Des troupes de renfort vont être envoyées à Casablanca en vue de l'opération projetée sur le casbah des Médouana. Ces troupes seront pour la grande partie prévues sur la réserve constituée à Oran aussi bien en raison de l'affaire des Beni-Snassen que de l'occupation de Casablanca.

Le général d'Amade a reçu comme instructions d'occuper le casbah des Médouana. Lorsque la sécurité aura été établie, les troupes françaises rentreront aux troupes chrétiennes le territoire qu'elles occupent et se retireront.

Le « Temps » fait suivre cette information de commentaires. Il reproche au général Drudde d'avoir, au point de vue purement militaire, commis d'évidentes erreurs :

- 1. A-t-il entrepris ses diverses sorties avec des effectifs trop faibles ; il ne s'est presque jamais assuré l'avantage de l'offensive ; il a laissé les Chénoua voltiger autour de ses pesants canons, perdant ainsi la possibilité de mettre à profit le tir rapide et précis de nos fusils et de nos canons. Au lieu d'attaquer directement les camps maquis, il a procédé par marches hésitantes, paréennes, même circaires. Il a négligé les enseignements contenus dans les méthodes de Bugeaud, reprises et améliorées par les généraux Gallieni et Lyautey. Il n'a jamais voulu s'engager, alors qu'il pouvait sans aucun danger, s'écarter de la côte à trois jours de marche. Il n'a pas su — par une offensive à « petite envergure, mais rapide et vigoureuse — chasser les Chénoua responsables du massacre et du pillage. Enfin, il n'a pas été, pour la politique générale de la France au Maroc, représenté à l'abat de façon si distinguée par M. Roussier, un collaborateur utile.
- 2. Notre immobilité à Casablanca nous a discrédités dans tout le Maroc et elle a encouragé les Beni-Snassen à braver nos troupes, à compromettre la cause d'Abd el Aziz et donne des chances à Moulay-Hafid.

Le successeur du Général Drudde

Paris, 27 décembre. — On a vu que c'est au général de brigade d'Amade, commandant à La Rochelle, que le gouvernement a décidé de donner la succession du général Drudde.

Prévenu par téléphone, le général d'Amade est arrivé à Paris, et a rendu visite au Président du Conseil et après avoir accepté la mission qu'on lui offrait, reçu les instructions correspondantes, il s'est rendu à l'Élysée, où il a été reçu par le Président de la République. Il est parti ce soir même, pour aller à Casablanca. Rappelons en détail : Le général d'Amade a suivi du côté anglais

Le rapprochement de la France et de l'Allemagne est-il opportun ?

Une lettre de M. Paul Bourget

M. Ernest Tissot, dont les travaux sur la pensée et la vie allemandes sont bien connus, va publier, dans le numéro de janvier, de la « Deutsche Revue », une enquête sur le rapprochement intellectuel de la France et de l'Allemagne. Il a posé à une douzaine d'hommes de lettres français trois questions sur l'opportunité et l'utilité de ce rapprochement, qui n'ont été admises que par une faible minorité. La grande majorité s'est prononcée dans un sens défavorable. Voici même hostile.

Nous croyons intéressant de donner, à titre documentaire, la réponse de M. Paul Bourget, de l'Académie française :

« Je ne sais pas bien le sens du mot rapprochement littéraire. S'agit-il de relations personnelles entre les écrivains français et allemands ? S'agit-il au contraire d'une pénétration réciproque des deux littératures ? Dans le premier cas, je ne vois pas de réponse à faire. Pour ma part, je ne connais personnellement aucun écrivain d'outre-Rhin, et je ne me suis jamais senti le désir d'en connaître. N'ayant jamais cessé, depuis 1870, d'être persuadé que l'Allemagne est l'ennemi naturel de la France et que le traité de Francfort contient une clause qui rend sa révision nécessaire. Comment se fier volontiers, si les circonstances ne vous y ont pas obligé, avec des confrères étrangers qui doivent penser d'une manière absolument opposée sur le point le plus vital de notre pays ?

« Dans le second cas, je répondrai nettement qu'une pénétration réciproque des deux littératures n'est pas désirable, je parle du point de vue français. Notre génie et celui de l'Allemand sont incommensurables, au sens où les mathématiciens prennent ce mot. Nous avons toujours écrit quelque chose de nous quand nous avons senti l'influence germanique. Le détestable Kant infecte encore notre philosophie. Wagner a failli gêner notre école musicale. Ce qu'il y a de mauvais dans notre littérature vient de l'influence allemande, et, quant à notre science, elle se sent chaque fois qu'elle veut pratiquer les méthodes de la bas qui ne vient rien pour nous. Fourier et Claude Bernard ne sont si grands que parce qu'ils sont restés exclusivement français. Que l'Allemagne se développe dans son type et nous dans le nôtre et tout sera pour le mieux.

« J'ajouterais que la France sera bien malade le jour où le souvenir de Strasbourg et de Metz ne glissera pas dans le dynamite pour toutes les avances venues des dispositions du cœur des compatriotes des annexés. Ce jour, grâce à Dieu, est encore loin. — Paul Bourget.

SÉNAT LE BUDGET DE 1908

Le budget de la Marine. — Les dépenses des marines européennes. — Comment réaliser les économies. — Les critiques de l'amiral de Cuverville. — Les observations du ministre. — Le programme de 1908. — L'agitateur Coude. — La cause des invalides de la marine. — La discussion générale du budget de la Guerre. — Les dépenses du matériel et du personnel. — On monte et on descend. L'avancement des officiers. — Les rangs. — Les 28 et les 13 jours. — La défense nationale.

Paris, 27 décembre.

SEANCE DU MATIN
La séance est ouverte à 9 heures et demie sous la présidence de M. Antonin Dubost. On continue l'examen du budget.

LE BUDGET DE LA MARINE

M. POISSON, rapporteur général, présente des observations générales. Il n'y a pas possibilité, dit-il, de diminuer le budget de la marine. Les dépenses faites par les grandes marines depuis dix ans le prouvent. La marine française a subi un développement, celui de la marine allemande a subi un développement encore plus grand. Bref les dépenses navales, qui dans le monde entier s'augmentent pas à pas, ont atteint et dépassé de 110 à 120 millions le budget de la marine. On s'étonne d'entendre dire que nous devons nous préparer à des charges plus grandes encore ?

M. POISSON parle ensuite de la nécessité de mettre au point l'organisation de l'arsenal naval. Nous payons à tort et à travers le principal initiateur des perfectionnements dans ce domaine. Il faut qu'il y ait une maîtrise. Il n'y a que du côté de l'administration de la marine qu'on puisse chercher à réaliser des économies budgétaires.

L'orateur signale comme des mesures susceptibles d'amener un abaissement sensible de dépenses les suivantes :

1. Faire plus largement appel à la concurrence pour les fournitures et les travaux, l'Etat étant trop souvent victime des exigences d'un trop petit nombre de fournisseurs.
2. Rayer de la liste de la flotte une foule de navires inutilisés dont l'entretien est une charge sans contrepartie.
3. Renoncer à ces coûteux travaux de transformations dont on a abusé dans ces dernières années et faire le plus souvent exécuter sur des bâtiments obsolescents et sans valeur militaire.
4. M. POISSON envisage ensuite la nécessité d'une réforme chez les constructeurs de navires.
5. L'AMIRAL DE CUVERVILLE demande qu'on en finisse avec toutes les hésitations qui se sont produites sur l'organisation de la marine et la composition de sa flotte. Il blâme comme une faute la construction du *Borda*. Il estime qu'abandonner à l'Allemagne la maîtrise de la mer ce serait nous exposer à perdre notre empire colonial et à voir nos côtes menacées. Il insiste sur la construction de croiseurs-cavaliers.

Après ce discours, la séance est suspendue à midi.

SEANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à 2 heures, sous la présidence de M. ANTONIN DUBOST.

M. GOIN réclame des lois pour régler l'organisation intérieure de notre marine.

M. DEHAÏE demande au ministre de la marine de donner à nos croiseurs les noms des grands marins et non pas les noms d'hommes politiques qui ont été à la tête de la marine.

M. D'ESTOURNELLES DE CONSTANT assure que nos efforts pour développer notre marine n'ont d'autre effet que de nous obliger sans profit à des sacrifices effroyables.

Notre population moins nombreuse, l'importance de notre dette nationale, nous maintiendront toujours en infériorité vis-à-vis des puissances de premier ordre. L'Etat ne peut se permettre de consacrer à notre marine ce qu'il faut consacrer tout notre effort militaire sur la frontière de l'Est.

M. LOUIS PICROT déclare que les constructeurs de navires qui ont la charge de la nouvelle série de croiseurs pourront être prêts en 48 mois.

M. THOMSON assure qu'il y a nécessité absolue d'augmenter notre puissance navale et à exécuter rapidement le programme de 1908.

Le ministre estime que l'augmentation du salaire doit être cherchée par le travail à la tâche. D'après la circulaire du ministre la journée de 8 heures signifie huit heures de travail effectif, non compris la mise en œuvre et le repos.

Le Conseil supérieur de la marine, dit le ministre, estime que l'effort principal doit porter sur les cuirassés. M. THOMSON termine en disant qu'il ne s'agit pas d'un effort passager mais prolongé et méthodique, mené avec homogénéité.

La discussion générale est close. On ordonne les divers chapitres. Les chapitres 1 à 13 sont adoptés. Au chapitre 14, M. Gaudin de Villaine demande qu'on en finisse avec M. Goude, l'agitateur de l'arsenal de Brest.

M. THOMSON répond qu'il est inexact que les profits maritimes aient été dans l'obligation de quitter Brest. L'Etat ne peut pas passer le conflit avec M. Goude. Les chapitres 14 à 26 sont adoptés. Sur le chapitre 27, M. Dubousson prie le travail à la tâche. Au chapitre 30, M. Frey-Ravartin dépose une demande d'interpellation sur la date de en adjudication de la construction des chaudières.

La date en est fixée au début de janvier 1908.

Les derniers chapitres sont adoptés. On passe à l'examen de la cause des invalides de la marine.

M. THOMSON s'engage à demander une augmentation de crédit pour améliorer le traitement des agents d'administration et de trésorerie. Les chapitres sont adoptés.

La séance est suspendue à 6 heures 45 pour être reprise à 9 heures 1/2.

SEANCE DE NUIT

La séance est reprise à neuf heures 40, sous la présidence de M. Antonin Dubost. On aborde l'examen du budget de la Guerre.

M. Boudenot dit à la parole dans la discussion générale.

Les crédits supplémentaires

M. Boudenot proteste contre la trop grande facilité avec laquelle les administrations et, en particulier, celle de la guerre, apportent au Parlement des demandes de crédits supplémentaires. Il appelle ensuite l'attention de l'Administration sur une meilleure répartition de son budget. Les dépenses du personnel augmentent avec une facilité inquiétante, tandis que les dépenses du matériel sont trop souvent réduites. Certaines économies de matériel sont ensuite réparées à la hâte, sous le coup d'incidents ; c'est ainsi qu'un rééquipement s'est produit lors de l'incident de Fachoda. Puis les diminutions reviennent. On remonte avec les événements du Maroc en 1906 et 1907. Pour 1908, on reprend la courbe descendante. Faudra-t-il attendre encore quelque grave événement extérieur pour rétablir les dotations normales ?

L'Administration pourrait réaliser d'importantes économies en taillant et supprimant dans son sein. M. Boudenot demande ce que devient le projet de loi réglant les conditions d'avancement, qui doit